

4. Les problèmes dans le bus sont-ils toujours d'actualité ? Des parents ont été surpris des mots collectifs dans les carnets concernant de mauvais comportements alors que les enfants ne sont pas concernés. Est-il possible de ne s'adresser qu'aux parents concernés et de prendre des dispositions qui conviennent (ex : suspension du bus un certain temps pour les élèves qui ne respectent pas) ?

Que se passe-t-il dans le bus ? Des problèmes rencontrés avant le Conseil peuvent-ils être abordés ?

Mr Smaguine dit avoir eu des discussions avec les parents des enfants concernés.

Le règlement va être allégé. Sur la partie discipline Mme Quilfen en sera chargée.

Peut-être faut-il adapter les méthodes ? Mr Smaguine renforce l'équipe péri-scolaire afin d'éviter les « dérapages ».

5. Pourquoi l'attente pour le bus le midi est-elle si longue à Giremoutiers ? Le trajet retour de la cantine en bus est également très long pour les élèves de La Haute Maison qui passe 40 minutes dans le bus.

Mme Guillard a fait l'historique de ce temps (une décision du conseil général).

Mr Smaguine va analyser cette situation. C'est un bus inter-écoles qui ne devrait pas avoir cette problématique.

6. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de carnaval à l'extérieur dans les rues de Maisoncelles cette année (cette activité ne brassant pas les classes et les parents étant masqués) ?

L'équipe pédagogique rappelle que le protocole sanitaire exigeait certaines mesures qui ont toutes été respectées, le brassage n'était alors pas autorisé.

7. N'est-il pas possible d'envisager le cross ou les Olympiades en cette fin d'année ? Les enfants et les parents sont très attristés et souhaitent que cette fin d'année se termine plus gaiement.

La sortie scolaire et la kermesse ont-elles lieu ?

Les réponses ont été données lors du Conseil.

8. Est-il possible de faire découvrir des activités sportives différentes aux enfants en dehors des parcours ?

Pourrait-il y avoir davantage de projets autour du développement durable, de l'écologie en pensant à inclure les familles ?

Pourrait-il y avoir des intervenants en théâtre, cirque, musique... ?

Les questions d'ordre pédagogique ne sont pas abordées en Conseil d'école et relèvent de toute façon de la liberté pédagogique des enseignants.

9. Devons-nous fournir une ramette de papiers l'année prochaine ?

La réponse a été donnée au précédent conseil d'école et est notifiée dans le PV.

10. Pourrions-nous avoir un point divers pour des questions qui arriveraient après le 03 juin ?

Une date butoir doit forcément être donnée afin que les réponses soient anticipées.

11. Pourquoi n'y a-t-il qu'une seule liste lors des élections ? Certains parents souhaitent se présenter mais on leur dit que c'est trop tard. Quelle est la procédure ? De plus, cela signifie que les parents ne choisissent pas leurs représentants.

L'an prochain, pourrait-il y avoir un représentant de parent par classe avec son suppléant afin que ces derniers soient plus faciles à identifier par les familles ?

La date du scrutin est déterminée par l'académie.

Pour faire acte de candidature, les parents doivent constituer une liste comportant le nom des candidats, classés par ordre préférentiel :

- à minima deux noms

- à maxima le double du nombre de sièges à pourvoir

Ces listes doivent être remises au bureau des élections au plus tard 10 jours pleins avant la date du scrutin.